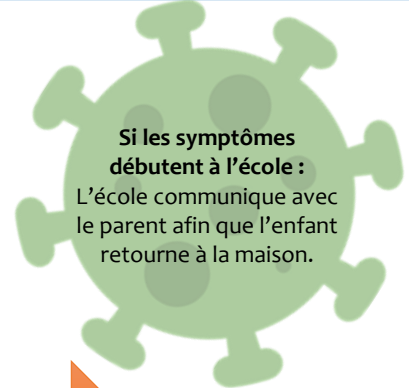


# Quoi faire si mon enfant a des symptômes

Mon enfant a un ou des symptôme(s) de la COVID-19 :

- Fièvre
- Toux nouvelle ou aggravée
- Perte d'odorat avec ou sans perte de goût
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires non liées à un effort
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre
- Perte d'appétit importante



Je remplis l'outil d'autoévaluation en ligne et je suis les consignes données (ou j'appelle le 1 877 644-4545)



Si le résultat est positif, la santé publique communiquera avec nous dans les plus brefs délais pour les consignes à suivre.

Si le dépistage est indiqué, je prends rendez-vous sur [cv19quebec.ca](https://cv19quebec.ca) ou j'appelle le 1 877 644-4545. Mon enfant demeure isolé en attendant le résultat, mais le reste de la maisonnée peut poursuivre ses activités.

Si mon enfant reçoit un résultat négatif et qu'il présente un bon état général sans fièvre, il peut retourner à l'école (sauf avis contraire de la santé publique).

Si le dépistage n'est pas indiqué et que mon enfant n'a pas de nouveau symptôme, il peut retourner à l'école, sauf avis contraire de la santé publique.



Si apparition de nouveaux symptômes, remplir de nouveau l'outil d'autoévaluation en ligne ou rappeler le 1 877 644-4545

## ! ATTENTION !

Si un membre de la famille se fait tester et qu'il est en attente de résultat, les autres membres de la famille peuvent retourner à leurs activités s'ils n'ont pas de symptômes.



Si on me dit que mon enfant doit être dépisté pour la COVID-19, mais que je ne veux pas le faire tester, je dois le garder en **isolement à la maison pour une période minimale de 10 jours** depuis le début de ses symptômes. Dans ce cas, les autres personnes non vaccinées du domicile doivent s'isoler au moins 10 jours.

**Si mon enfant a reçu des directives de la santé publique, celles-ci doivent être considérées comme prioritaires.**